

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DECHIR Fazia
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- et M. DEMONCHAUX Daniel (secrétaire de mairie)

Etaient absents avec pouvoir :

- ✓ Mme BRETON Laurence (pouvoir à M. DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ M. MARIETTE Christophe (pouvoir à Mme DECHIR Fazia)
- ✓ M. TARGIT Didier (pouvoir à Mme DOMONT Anne-Sophie)

Etait absente excusée : Mme OGEZ Brigitte

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 10/09/2018 : Approbation,
2. Délibération relative à la pose de deux points lumineux dans le Quartier « Jardin du Petit Bois »,
3. Délibération pour garantir les emprunts nécessaires au financement de la construction de 11 logements locatifs et de 8 logements individuels en accession sociale dans le Quartier « Jardin du Petit Bois »
4. Délibération pour modifier la délibération instituant le RIFSEEP,
5. Communication aux élus du rapport d'activités 2018 de la CCTNP,
6. Parole aux commissions,
7. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne Mme DESLANDES Séverine pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Réflexion de Mme DOMONT Anne-Sophie : CMS réserves

L'approbation du compte-rendu de la dernière séance est votée (14 pour).

II – DELIBERATION RELATIVE A LA POSE DE DEUX POINTS LUMINEUX DANS LE QUARTIER « JARDIN DU PETIT BOIS »

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 2 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

➔ **Eclairage public Lotissement Route de Rainneville 2 candélabres supplémentaires.**

Ces dépenses sont à intégrer aux dépenses du lotissement, donc non imputables à la commune. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 5 700,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	2 110,00 €
-Contribution de la commune	3 590,00 €
TOTAL TTC	5 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 590,00 €.

III – DELIBERATION POUR GARANTIR LES EMPRUNTS NECESSAIRES AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS ET DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN ACCESSION SOCIALE DANS LE QUARTIER « JARDIN DU PETIT BOIS »

La SIP demande que la commune garantisse l'emprunt qu'elle va contracter avec un bail emphytéotique de 70 ans maxi.

Point sur le dossier SIP : le bail va être signé bientôt, ainsi la SIP va pouvoir ensuite déposer le PC. Idem pour l'accession à la propriété, il devrait y avoir bientôt la vente des terrains.

11 200€ / terrain (maisons jumelées – 4 et 4)

Déjà des personnes intéressées pour les collectifs.

Travaux viabilisation devraient être terminés pour fin octobre.

Phase 1 = 17 terrains, reste 2 à vendre

Reste 5 + 3 terrains à réaliser par Habitat Concept et par Pavillon Ile-de-France pour réalisation de collectifs privés.

La délibération suivante est prise :

GARANTIE D'EMPRUNTS + CESSION FONCIER

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

La Société Immobilière Picarde envisage de construire 11 logements locatifs sociaux sur la commune de Villers-Bocage, route de Rainneville, lotissement Quartier du Petit Bois,

Le foncier appartenant à la commune, un bail emphytéotique doit être conclu entre les 2 parties. De plus, afin de réaliser cette construction, la SIP contracte des emprunts qui doivent être garantis par une collectivité.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord de principe pour garantir à 100% les emprunts nécessaires au financement de la construction de ces logements,
- Donne son accord pour contractualiser le foncier par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique d'une durée minimale de 70 ans.

La délibération suivante est prise :

GARANTIE D'EMPRUNTS + CESSION FONCIER

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Picardie Maritime Habitat envisage de construire 8 logements individuels en accession sociale sur la commune de Villers-Bocage, route de Rainneville, lotissement Quartier du Petit Bois,

Le foncier appartenant à la commune, un acte de vente doit être conclu entre les deux parties. L'assiette foncière doit être cédée pour la somme de 11 200€/parcelle soit la somme totale de 89 600€, terrain viabilisé et murets techniques posés. De plus, afin de réaliser cette construction, PMH contracte des emprunts qui doivent être garantis par une collectivité.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord de principe pour garantir à 100% les emprunts nécessaires au financement de la construction de ces logements,
- Donne son accord pour contractualiser le foncier aux conditions ci-dessus.

IV – DELIBERATION POUR MODIFIER LA DELIBERATION INSTITUANT LE RIFSEEP

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération prise le 20 juin 2018 par laquelle il a décidé d'instaurer le régime indemnitaire (RIFSEEP) a fait l'objet d'un contrôle de légalité par la Préfecture. Il est demandé de modifier la part IFSE et la part CIA du groupe 2 du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et du groupe 1 du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine. Le plafond global (IFSE et CIA) ne doit pas dépasser :

12 000 € pour les adjoints techniques territoriaux,

12 600 € pour les adjoints territoriaux du patrimoine.

Il propose donc de modifier la délibération comme suit :

Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	IFSE - Montants maximaux annuels	CIA – Montant maximaux annuels
Adjointes techniques territoriaux			
Groupe 2	Agent d'entretien chargé du nettoyage de l'école	10 800 €	1 200 €
Adjointes territoriaux du Patrimoine			
Groupe 1	Encadrement de proximité d'usagers	11 340 €	1 260 €

V – COMMUNICATION AUX ELUS DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCTNP

Le rapport d'activités 2017 de la CCTNP est remis à chaque conseiller municipal. Il est parcouru par monsieur le maire. Le rapport est consultable sur www.cctnp.fr.

VI - PAROLE AUX COMMISSIONS

↳ Urbanisme :

✦ Quartier Jardin du Petit Bois :

- La viabilisation sera finie fin octobre. Une vigilance sera à assurer lors de la construction des maisons afin que les équipements en place ne soient pas dégradés (mise en place d'un système de garantie avec les constructeurs)
- La phase 2 a débuté pour le diagnostic archéologique (6ha sauf terrain de Mme Harent mais le classement en DUP a été accordé, le diagnostic sera donc fait après). Le permis d'aménager devait être déposé en septembre mais le règlement doit encore être revu.
 - ✦ Maison des associations → le PC a été déposé. Une réunion de sécurité est prévue prochainement.

↳ Association et vie scolaire :

- ✦ CMJ : 4 conseillers ont décidé de démissionner, dont le maire et 2 adjoints car le conseil municipal n'a pas pris en compte leur avis pour l'implantation du city stade derrière le manoir. Ils éprouvent un sentiment de non reconnaissance pour ce projet mais aussi du fait qu'ils n'ont pas eu de réponse du Préfet concernant leur courrier relatif aux dangers de la route nationale. Il ne reste que 4 conseillers qui ont envie de continuer, donc il est décidé de lancer un nouvel appel à candidature. Un projet de rencontre avec le CMJ de Naours est prévu pour mutualiser certaines actions. Les 4 conseillers restant participeront à la commémoration du 11 novembre, Merci à eux !
- ✦ Centre de loisirs : peu d'inscrits pour le mercredi sur plusieurs communes (dont Bernaville, Rainneville (13 inscrits) et Flesselles (7 inscrits)), se pose donc la question de laisser perdurer ce fonctionnement. Il est envisagé un regroupement des centres de Flesselles et de Rainneville. Les conditions d'inscription sont également à assouplir aussi (réflexion en cours). Un accueil sera organisé à Villers-Bocage pour les vacances de la Toussaint.

↳ Voirie

- ✦ Plan des voiries de la CCTNP avec le type de voies, la fréquence des travaux à réaliser et l'enveloppe réservée.
- classe 1 : voies communautaires reliant 2 communes → pour ces voies, les réparations seraient effectuées en priorité.
- classe 2 : voies les moins fréquentées (réparations au cas par cas)
- nationales et départementales : les trottoirs et bordures restent à la charge de la commune
 - ✦ Réseau : adduction d'eau rue St Eloi jusque Talmas pour assurer un bouclage. Travaux en cours.

- Le bouclage sera en service début novembre.
- ✦ Eclairage public : différents scénarios d'investissement sont proposés par la FDE (?) avec mise en place d'un variateur ou en passant au 100 % LED → 15 000€ de coût d'investissement pour le premier, 180 000 par LED (car il faut changer les mâts). Etude à approfondir car cela représente un lourd investissement.
 - ✦ Décoration des postes ENEDIS : dossier déposé à la FDE, décision au printemps. Les décorations ont été choisies par la commission voirie.
- ↳ Communication :
- ✦ Panneaux lumineux et autres moyens de communication : les contributions sont nombreuses, ça fonctionne bien. Mais parfois les informations données à la Mairie ne sont pas exactes !
 - ✦ Coupures de courant : la Mairie n'est pas responsable, ça ne sert à rien de se plaindre à la Mairie. Beaucoup de micro coupures qui peuvent entraîner des désagréments. Le conseil souhaiterait que ces désagréments soient remontés à ENEDIS.
- ↳ CCAS : « Le Maire est le 1^{er} recours aux besoins des citoyens », ainsi de nombreuses missions sont renvoyées au CCAS. Par exemple en ce qui concerne l'inclusion numérique : l'union départementale peut aider au financement.
- ↳ Bâtiment
- ✦ Travaux école maternelle (changement des portes) finis.
 - ✦ Changement porte cantine salle des fêtes, foyer pour tous et volet roulant classe de M. Chardin : sera évoqué à la commission mercredi.
 - ✦ Accessibilité : Sanitaire WC handicapés devis en cours (dossier DETR à faire) + rampe église et salle des fêtes à voir avec cabinet Tesson.
 - ✦ Changement chauffe-eau salle des fêtes, congélateurs à remplacer.
 - ✦ CMS : travaux à prévoir.
 - ✦ Anciens locaux de la Trésorerie : les ateliers de poterie ont commencé à exercer, mais ils attendent la ligne à haute tension pour pouvoir cuire. Bail signé et ils commencent à payer les loyers (550€ par mois).

VII – QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Réunion d'information sur l'avancement des projets de la commune : Actuellement le Maire est particulièrement occupé par le RIPSEEP et les demandes de subventions. LA réunion sera programmée avant la fin de l'année. La présentation est en cours de préparation. Des photos seront ajoutées.
- ↳ City Stade : implantation à ajuster par rapport à l'arrivée des tuyaux des bassins de rétention. Construction prévue pour mars. Aménagements à prévoir. Peut-on envisager d'en parler en commission pour étudier le positionnement exact et les aménagements nécessaires ?
- ↳ Jardin de l'Église : le projet a été voté avec une rangée de stationnement en perpendiculaire et le reste en jardin. De plus, l'association des anciens combattants a donné son autorisation pour déplacer le monument à condition qu'il soit replacé dans le jardin. Projet avancé.
- ↳ Propriété au coin de la route de Bertangles et de la RN 25 : PC rejeté mais les travaux continuent. Le maire a dressé PV transmis au procureur de la république. La mairie a fait faire un constat d'huissier compte-tenu de l'état de la façade qui présente un péril imminent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.